

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



26 mars 2024

Réaction à la diffusion de l'émission Zone Interdite du 24 mars 2024

Le dimanche 24 mars l'émission Zone Interdite a diffusé un reportage intitulé « Les dossiers noirs du handicap », dénonçant les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs familles. Encore une fois, ce sont les dysfonctionnements et insuffisances dont il ne s'agit pas de nier l'existence qui font les gros titres.

S'il est nécessaire d'alerter et d'agir face à ces situations, il est possible de le faire sans verser dans le sensationnalisme.

Rappelons que la grande majorité des établissements accueillant des personnes vivant avec un handicap sont gérés par des associations à but non-lucratif, des familles et des citoyens bénévoles !

Rappelons que ces 37 700 associations du secteur des solidarités et la santé et les 1 158 000 salariés qu'elles emploient agissent au quotidien auprès de millions de personnes en situation de vulnérabilité avec un sens de l'engagement et de l'attention à l'autre profond.

Ces associations à but non-lucratif ont été fondées et se sont développées pour apporter des réponses et un accompagnement de qualité aux personnes les plus vulnérables.

Ces mêmes associations souffrent d'un déficit d'attractivité qui les amènent parfois à fonctionner avec 5%, 10% et même parfois plus, d'effectifs en moins.

Ces mêmes associations souffrent de l'inflation et d'une explosion de leurs charges de fonctionnement, d'une revalorisation insuffisante de leurs budgets qui ne collent même pas à l'inflation et ne financent pas toujours les décisions prises par l'État lui-même.

Ces associations qui ne cessent de militer, au-delà de la gestion des établissements et services, pour un renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des personnes vulnérables ne peuvent que constater que les maltraitances sont celles qui,

- **faute de place dans les établissements médico-sociaux, laissent les familles et les personnes à la porte ;**
- **faute de moyens accordés aux établissements et services obligent à la réduction du nombre de personnels ;**
- **faute de moyens accordés pour rémunérer les professionnels rendent le secteur de moins en moins attractif.**

Elles ne peuvent que regretter que la principale réaction politique réside dans un plan de contrôle et la création de poste d'inspecteurs.

Notre secteur a depuis de nombreuses années fait la démonstration de son engagement dans les démarches de qualité et d'évaluation, souvent au-delà de ses obligations.

L'incompréhension est donc forte que les moyens non-disponibles pour renforcer l'accompagnement des personnes le soient pour développer les contrôles.

Les associations de solidarité seront toujours présentes aux côtés des personnes vulnérables pour leur offrir un accompagnement de qualité.

Elles sonnent néanmoins une nouvelle fois l'alarme pour pouvoir continuer à accompagner dignement chacun.

C'est le sens de la [pétition](#) lancée par notre réseau.

Dominique DEMORY
Président de l'URIOPSS Hauts-de-France

Adresse contact : a.hegazy@uriopss-hdf.fr